

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 291

présenté par

Mme Sage, M. Becht, Mme Chapelier, M. El Guerrab, Mme Magnier, Mme Lemoine,
M. Lamirault, Mme Kuric, M. Ledoux et M. Kervran

ARTICLE 14 TER

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et de favoriser les économies d'énergie et de stockage des données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer l'information du consommateur concernant l'usage de ses équipements informatiques. Certaines pratiques pourraient améliorer le stockage des données et permettre de faire des économies d'énergie. Il apparaît donc nécessaire de porter à la connaissance du consommateur de ces pratiques. Par exemple, la prise de photo avec un téléphone peut s'avérer énergivore en stockage si l'utilisateur n'a pas connaissance de certaines fonctionnalités lui permettant de réduire la définition et le poids de ses photos.